



Intrusion dans mon portable personnel par mon employeur

Par **poupon69290**, le **05/10/2011** à **18:28**

Bonjour,

Ma situation actuelle dans mon entreprise c'est que j'ai démissionner il y a 2 semaines. J'ai donc un préavis d'un mois, il me restait donc 2 semaines à faire. En début d'après midi mon directeur générale à subtiliser mon téléphone personnel afin d'en regarder mon historique d'appel. Cela sans que je soit au courant et présent. Voyant que j'avais des appels d'un ami étant dans la boîte concurrente il a fait le rapprochement que je portais dans cette boîte et que c'est moi qui avait faire perdre notre client principale pour la boîte concurrente.

Il ma forcé à prendre des congés jusqu'à la fin de mon préavis?

Quelles sont les démarches auprès de la justice ou du code du travail contre mon employeur.

Merci

Par **P.M.**, le **05/10/2011** à **21:27**

Bonjour,

Il faudrait savoir exactement comment cela s'est passé mais l'employeur ne peut pas vous obliger à prendre des congés payés non prévu avant le début du préavis et qui d'ailleurs en prolongeraient le terme et s'il veut vous dispenser de l'effectuer pour tout ou partie, il doit vous le rémunérer...

Par **poupon69290**, le **05/10/2011** à **21:34**

Malheureusement pour ma bêtise j'ai signé le papier de demande de congé. Etant plus sous le choc de la situation je n'est pas fait attention. J'ai un papier en réponse à ma démission stipulant mon départ à une date précise je suppose que c'est cela qui fait fois pour mon départ? Même ci je pose des jours ?

Par **P.M.**, le **05/10/2011** à **21:42**

Effectivement, votre date de départ ne devrait pas être modifiée...